

**AVIS D'OPPORTUNITE POUR LA CREATION D'UNE
MICRO-CRECHE A GESTION PRIVEE**

1. DESCRIPTION DU PROJET

Nom de la structure	PETIT OURS
Nature de la structure	Micro-crèche PAJE
Capacité d'accueil	12
Lieu d'implantation	GAILLAC
Territoire ciblé	Secteur Gaillacois
Date d'ouverture prévue	NC
Type de gestion	Privée
Responsable(s)	SARL PETIT OURS

2. CONNAISSANCE DU PROJET PAR LA CAGG

	OUI	NON
Le projet est connu de la CAGG	X	
Le porteur de projet a rencontré un ou des élus		X
Le porteur de projet a sollicité une aide financière à la CAGG		X
Le porteur de projet a sollicité une aide financière à la CAF		X
Commentaires	porteur de projet, a transmis un dossier de présentation complet le 22 août 2025.	

	Un rendez-vous téléphonique a été organisé par la Directrice Petite Enfance le 8 octobre 2025.
	Une demande d'avis d'opportunité a été adressé par le 18 octobre en utilisant le formulaire CERFA prévu à cet effet.

3. AVIS DE LA CAGG

	OUI	NON
Le projet s'inscrit dans la politique « petite enfance » de la CAGG		X
Le projet est de nature à améliorer l'offre d'accueil des jeunes enfants	X	
Le lieu d'implantation du projet semble pertinent au vu de la zone choisie et de l'offre actuelle dans celle ci		X
Un soutien financier est possible (investissement et ou fonctionnement)		X
Le projet peut déséquilibrer l'offre d'accueil existante ou au regard des projets en cours	X	
Commentaires	<p>La Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet (CAGG) souhaite contribuer à la cohésion sociale sur le territoire par le développement d'un accueil Petite Enfance de qualité et accessible à tous.</p> <p>Pour cela, elle a élaboré un Schéma Territorial Education Famille (STEF) lequel comprend un Projet Educatif Communautaire (PEC) et conventionné avec la CAF via une Convention Globale Territoriale (CTG)</p> <p>Le projet Petite Enfance, destiné aux acteurs et usagers, est garant des valeurs éducatives et sociales de la CAGG, dont les objectifs sont notamment d'offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent de qualité et d'assurer une implantation équilibrée des équipements sur le territoire.</p> <p>Le projet Petite Enfance prévoit sur le secteur Gaillacois :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'ouverture de 24 places supplémentaires dans le quartier des 7 Fontaines à Gaillac - L'accompagnement par le RPE de deux projets MAM à Gaillac <p>Ces projets permettront de proposer une offre d'accueil satisfaisante sur ce secteur Gaillacois d'ici 2027, avec un taux de couverture projeté de 72% (23% en accueil collectif et 49 % en accueil individuel)</p>	

Conclusion

La CAGG ne soutient pas ce type de projets afin de maîtriser au mieux le développement de l'accueil collectif Petite Enfance sur le territoire et de garantir une offre de qualité accessible à tous.

Après analyse des éléments transmis et des besoins du territoire, la CAGG émet un avis :

Favorable

X Défavorable

Favorable sous réserve des conditions suivantes :

[Préciser les conditions éventuelles]

Paul SALVADOR

Président de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet



Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le 15/12/2025



ID : 081-200066124-20251208-225_2025BIS-DE